



Pension alimentaire à qui de droit

Par **eric2a**, le **07/05/2021 à 10:01**

Bonjour, Question pour un ami : il paie une pension a son ex compagne pour leur fils de 20 ans qui fait des etudes, elle le déclare à charge sur son imposition mais il réside 15 jours par mois chez son père. La question est : peut il donner cette pension à son fils directement par virement ou pas ? précision juste pour que ce soit son fils qui profite de cette somme et non le nouveau conjoint/compagnon de son ex épouse. Merci.

Par **amajuris**, le **07/05/2021 à 10:59**

bonjour, si le versement d'une pension est une décision du JAF qui prévoit le versement à la mère, votre ami doit respecter la décision du juge. mais votre ami peut demander au JAF que cette pension soit versée directement à son fils. salutations

Par **eric2a**, le **07/05/2021 à 11:18**

merci pour votre reponse
en fait ils ont divorcé a l amiable avec chacun leur avocat

Par **amajuris**, le **07/05/2021 à 12:01**

si le montant de la pension alimentaire et le destinataire de son versement résultent du seul accord amiable entre les parents, votre ami peut décider de modifier le destinataire de la

pension, en prévenant la mère de son fils.

Par **Visiteur**, le **07/05/2021** à **14:21**

BonjourrrnrnS'ils ont divorcé par consentement mutuel, avec chacun un avocat et la rédaction d'une convention, ils doivent s'y tenir jusqu'à ce qu'un commun accord la modifie.rnrnEn cas de d'ésaccord, le JAF peut-être saisi.

Par **eric2a**, le **10/05/2021** à **15:55**

merci pour vos reponsesrnrnbonne journee